

## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 31 mai 2017

### **La Commission n'a trouvé, à la suite d'un breffage, aucune preuve de traitement préférentiel de la part du chef de police à l'égard des membres de l'exécutif non suspendus**

À la suite des récentes allégations diffusées dans les médias concernant le traitement préférentiel que le chef du Service de police d'Ottawa, Charles Bordeleau, aurait réservé à des membres de l'exécutif dans l'affaire des suspensions, la Commission de services policiers d'Ottawa a demandé au chef Bordeleau un breffage sur le sujet à sa réunion du 29 mai 2017.

À la lumière de l'information reçue du chef Bordeleau, la Commission s'est dite unanimement satisfaite de la façon dont celui-ci a géré le dossier jusqu'à présent.

Le président de la Commission, M. Eli El-Chantiry, a déclaré ce qui suit :

« La transparence, la justice et la cohérence sont très importantes dans ces démarches, tant pour les membres que pour le public. La Commission voulait que le chef Bordeleau lui donne plus d'information sur la façon dont lui et son personnel prennent les décisions en matière de suspension. Elle voulait aussi savoir exactement comment certaines décisions ont été prises dans le passé, pour garder l'assurance que ce volet du système de plaintes est administré de façon juste. Maintenant qu'elle a reçu l'information demandée, la Commission n'a plus de doute quant au processus décisionnel suivi par le chef et son personnel concernant les suspensions : nous le jugeons juste et cohérent. Nous sommes assurés de l'intégrité du Service de police. »

- 30 -

Pour en savoir plus, communiquez avec Krista Ferraro, directrice exécutive, Commission de services policiers d'Ottawa, au 613-580-2424, poste 21618.